

## AVIS DE DÉSIGNATION DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

### MEMBRES REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3; ci-après la Loi) et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* (décret 136-2022, le 9 février 2022; ci-après : le Règlement), il y aura désignation d'un membre représentant le personnel d'encadrement au conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin pour combler une vacance à la suite du départ d'un membre.

**La désignation prendra effet le 6 mai 2024 et le mandat du membre désigné sera pour la durée non écoulée du mandat, soit le 30 juin 2026.**

#### Poste pour lequel une désignation doit avoir lieu

- Un **membre du personnel d'encadrement** du centre de services scolaire. Ce poste est destiné à être occupé par un cadre de service choisi par et parmi les cadres de services;

#### Conditions et qualités requises du candidat

- 1° il est un citoyen canadien âgé d'au moins 18 ans et il n'est pas en curatelle;
- 2° il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur la consultation populaire (chapitre C-64.1)*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2)*, de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones (chapitre E-2.3)* ou de la *Loi électorale (chapitre E-3.3)* au cours des cinq dernières années;
- 3° il n'est pas inéligible au sens de l'article 21 de la *Loi sur les élections scolaires* visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones, compte tenu des adaptations nécessaires\*;
- 4 ° il n'est pas membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ni n'est candidat à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- 5° il est membre de la catégorie de personnel visé du centre de services scolaire et il siège à ce titre, au moment de la désignation, à un conseil d'établissement du centre de services scolaire et il n'est pas employé, dirigeant ou autrement représentant d'une association représentant des salariés d'un centre de services scolaire.

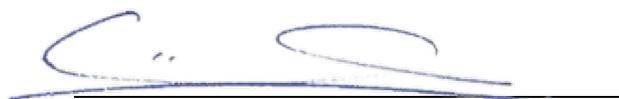
### \*Sont inéligibles

- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un membre du conseil d'une municipalité;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du [Code du travail](#) (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

### Modalité de mise en candidature et processus

- Une candidature est proposée au moyen du formulaire joint à la présente et disponible sur notre site Internet à l'adresse [www.csmv.qc.ca/](http://www.csmv.qc.ca/) ou au siège social du centre de services scolaire situé au 13 rue Saint-Laurent Est, Longueuil (QC) J4H 3H2;
- **Le formulaire complété doit être reçu au plus tard le 29 avril 2024** à l'adresse : [ca\\_secretariat@csmv.qc.ca](mailto:ca_secretariat@csmv.qc.ca);
- Les membres du conseil d'administration issus du personnel sont désignés par et parmi les membres du personnel de la catégorie de personnel à laquelle ils appartiennent. Un vote électronique sera tenu entre le **1 et le 3 mai 2024** inclusivement. La date de désignation est prévue pour le **6 mai 2024**;
- Le candidat ayant obtenu le plus de voix sera désigné au titre de membre du conseil d'administration et le candidat au second rang des voix au titre de substitut;

⇒ **Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez aussi vous adresser à : [ca\\_secretariat@csmv.qc.ca](mailto:ca_secretariat@csmv.qc.ca) ou par téléphone au 450 670-0730, poste 4224 (Catherine Guilbault, analyste juridique).**



Gaëlle Absolonne  
Directrice générale suppléante

2024-04-03

Date